



Compte-rendu de la réunion du mardi 5 octobre 2021

Conseil des Sages

Présents

Mesdames : Sylvie Ouzin, Marie-Paule Bardy, Jacqueline Porte, Fabienne Wauquier

Messieurs : Christian Bordron, Didier Bruneau Jean-Marc Gaigeard, Bernard Harzelec, Patrick Hébert, Jean-Denis Keller, Hubert Lafuente, Jacques Lordet, Alain Merlaud, Frédéric Pache, Éric Ravin, Jean-Louis Ulm

Excusés: Maryvonne Courcault, Jean-Yves Lebouc, Daniel Gaborieau

Municipalité : Yves Colliot, maire de Beaucouzé

Didier Ruiz, adjoint à l'espace public et cadre de vie

Mission Jeunesse Aînés : Christelle Le Brun, coordinatrice M.J.A

Tableau des présences

2021	14/4	10/6	13/7	7/9	5/10					
Présents	13	15	9	16	16					
Excusés	6	4	10	3	3					
Absents										

La présidente Sylvie Ouzin, ouvre à 14h 15, dans le cadre de la Semaine Bleue, la séance publique du Conseil des Sages en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes puis, retraçant l'historique du Conseil depuis sa création en 2003, présente ses principales réalisations les plus récentes.

Présentation du suivi de l'ordre du jour, Frédéric Pache.

1. Actualités de la Mission Jeunesse Aînés

Christelle Lebrun, coordinatrice de la Mission Jeunesse Aînés, rappelle l'actualité et le programme de la Semaine Bleue qui se déroule du lundi 4 octobre au vendredi 9 octobre.

Programme séniors : tout au long du mois d'octobre, se poursuit le programme numérique sous forme d'ateliers collectifs.

Un second atelier théâtre est programmé à 14h le 28 octobre à la M.C.L.

Aurore Mottin, volontaire Service civique, rejoint la M.J.A.

2. Le nouveau logo



Jean-Marc Gaigeard et Éric Ravin dévoilent le nouveau logo, une réalisation en collaboration avec Anne-Laure Gumery, responsable de la communication et de l'action culturelle de la municipalité.

3. Retour Sécurité routière du 27 septembre –

« Sécurité routière pour les séniors », remise à niveau organisée par le CDS

Une vingtaine de personnes ont participé aux deux ateliers **code la route et prévention routière**, animés par le président du Comité départemental de sécurité routière et par la directrice de l'auto-école de Beaucouzé. Une seconde session pourra être ouverte début d'année 2022 sur inscription.

4. Apéritif citoyen du 4 novembre 2021

Une réunion de coordination s'est tenue en mairie le 5 octobre avec les partenaires Angers Loire Métropole et Envie Anjou (Emmaüs Angers était excusé). Un article dans la Presse quotidienne

régionale fera connaître la tenue de cette réunion-débat, moment d'échanges privilégiés pour mieux appréhender le tri sélectif ainsi que le traitement des déchets (collecte, recyclage etc.). Une affiche sera insérée dans chaque numéro du prochain Couzé.

Mesures de lutte contre la Covid-19 – Préfecture de Maine-et-Loire

Depuis le 21 juillet 2021, le passe sanitaire est exigé pour les personnes majeures dans les établissements culturels et sportifs recevant du public à partir de 50 personnes.

D'après l'arrêté préfectoral du 31 août 2021, du 1er septembre 0h00 au 31 octobre 2021, **le port du masque en intérieur est obligatoire, sauf si le passe sanitaire est requis** et que l'exploitant de l'établissement ou l'organisateur de l'événement **ne l'exige pas**.

Le port du masque en extérieur n'est pas obligatoire dans les **lieux modérément fréquentés**. Il le devient, **pour les personnes à partir de 12 ans**, dans les situations où le **passe sanitaire n'est pas requis** (espaces où le filtrage est impossible) **avec une forte densité de personnes**, comme :

- les marchés, brocantes, braderies et ventes au déballage ;
- les files d'attente
- les points de rassemblement des transports collectifs (gares, abri-bus...);
- les abords des écoles au moment des entrées et sorties des élèves ;
- les abords des lieux de cultes au moment des offices.

Ne sont pas concernées les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui **mettent en œuvre les mesures sanitaires** visant à **prévenir la propagation du virus**.

Sylvie Ouzin, Éric Ravin et Marie-Paule Bardy ont la responsabilité de l'organisation de cette manifestation qui débutera à 18 h 30 à la M.C.L.

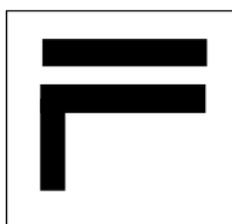
5. Fléchage des chemins pédestres

Les 4 circuits (1 km Est et Ouest ● 2 km Nord ● 4km Sud ●) viennent d'être balisés avec une signalétique renouvelée.

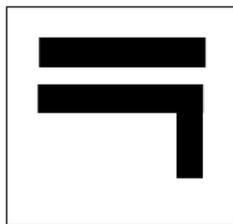
Circuits pédestres et de randonnées Modernisation fléchages



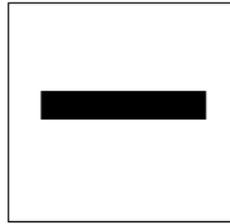
Un support carré 8X8 - 3 Couleurs



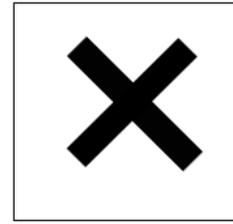
Tourner à droite



Tourner à gauche



Tout droit



Mauvaise direction

Deux nouveaux circuits (4 km et 6km) sont en cours de reconnaissance. Réalisation prévue au premier trimestre 2022.

Signalétique mise en place circuits 1, 2 et 4 km et reprise sur certains supports.



Reprise projet circuit Adrien

Relance du projet à la demande d'Adrien,
Attente nouvelle proposition de logo pour la signalétique,

- Création d'un cahier des charges pour la signalétique,
- Choix de fabrication et du fabricant,

Plan de communication,
Appel à budget,

6. Reprise du dialogue « cœur de ville »

Rencontre avec Mickaël Lefeuvre, adjoint à l'urbanisme et l'environnement, le 28 septembre en mairie

Présents pour le CDS : Alain Merlaud, Jacques Lordet, Jean-Louis Ulm

6.1 Objet de la réunion

Il s'agissait d'une première rencontre entre la commission « Aménagement du centre-ville » du CDS et monsieur Mickaël Lefeuvre, adjoint à l'Urbanisme et à l'environnement. Cette première prise de contact nous paraissait nécessaire compte tenu de l'antériorité des travaux de la commission (2016) et du sentiment d'être « spectateur » dans ce dossier au lieu d'être « acteur ». Il est vrai que ce projet de ZAC avance à petites vitesses, puisque les réalisations se sont limitées à la Maison médicale et à la construction de l'immeuble Cédrea par la société P2I, depuis le dépôt de notre rapport.

6.2 Sujets abordés

Alain Merlaud fait une lecture commentée du rapport du CDS relatif au projet de renouvellement urbain du centre-ville, dans la mesure où Mr Lefeuvre n'avait pas connaissance de ce rapport. Un exemplaire lui a d'ailleurs été remis en début de réunion.

Arrivée du tramway à Belle-Beille : porter une attention aux modifications de la desserte de Beaucouzé par les bus du réseau IRIGO (cadencement/horaires).

La Poste : le déménagement n'est pas d'actualité, avec un bail renouvelé. Rappelons que la démolition de ce bâtiment était liée à l'arrivée du tramway à Beaucouzé, avec parking relais aux Hauts du Couzé.

Navette électrique Beaucouzé – Belle-Beille : proposition formulée dans le rapport du CDS en 2016 et actuellement proposée par la municipalité à Angers Loire Métropole.

Les logements : le rapport du CDS préconise de privilégier les T3 à hauteur de 55% à 60%. Pour les séniors, il serait envisagé des logements rue de Montreuil. A cet égard, une réflexion est en cours entre la Municipalité et « Âge&Vie », tout en notant que cette société ne demande pas nécessairement des terrains en centre-ville.

Grande Maison et Maison « Préaux » : La décision de conserver la Grande Maison est actée. La rénovation de la maison « Préaux » pourrait être utilisée comme bâtiment communal pour conserver le tissu patrimonial urbain du centre-ville. La conservation de cette maison fait débat et devrait conduire l'architecte à proposer diverses options: conservation, construction neuve, jardin aménagé? Cependant, l'annexe de la Grande Maison, utilisée en hébergement temporaire, sera démolie.

Piste cyclable rue de Montreuil : la ville reste toujours en attente des décisions de Carrefour qui possède le parking longeant la rue.

Architecte : Le cabinet d'urbanisme id^{UP} Iga Dolowy accompagne le maître d'ouvrage délégué ALTER PUBLIC dans la conception des différents scénarios de l'aménagement du centre-ville.

Une démarche participative avec les habitants de Beaucouzé est prévue cette année. La forme qu'elle prendra est à l'étude avec l'aide de la société de conseil Scopic de Nantes.

Monsieur le maire indique qu'une première réunion s'est tenue le 1^{er} octobre entre la Municipalité et Scopic. Comme avec l'AURA, début 2020, lors de l'étude sur les propositions d'habitat pour les séniors, le CDS et les Associations seront consultés. Également a eu lieu un premier contact avec Age&Vie.

Dans un autre domaine, celui du Plan vélo, le 15 octobre se tient une première rencontre entre la Municipalité et des représentants de la société Copenhagenize Design Company.

7. Accessibilité à Beaucouzé

Jacqueline Porte et Fabienne Wauquier présentent le document Ad'Ap, Agenda d'Accessibilité Programmée mis à jour par la commission municipale Accessibilité le 15 juin 2021.

Didier Ruiz, adjoint à l'espace public et cadre de vie, en commente le contenu, les réalisations et les projets concernant les bâtiments communaux et l'espace public.

L'AD'AP, c'est quoi?

La loi de février 2005 sur l'égalité des droits et des chances (...) des personnes handicapées a modifié le paysage législatif du handicap et prévoyait la mise en accessibilité de tout à tous au 1er janvier 2015.

Constatant que ce cap n'a pu être respecté par tous les ERP: Etablissements Recevant du Public, le gouvernement a accordé un report d'échéance légale, et mis en place un dispositif d'ajustements normatifs que les gestionnaires d'établissement doivent connaître : La mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP):

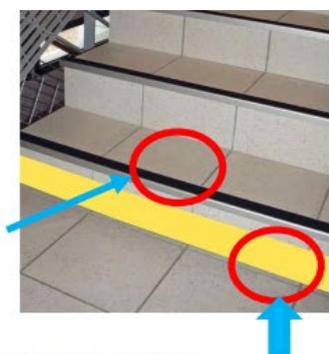
- > un projet stratégique de mise en accessibilité réparti en 3, 6 ou 9 ans
- > un état des lieux de l'accessibilité actuelle de l'établissement
- > un programme détaillé des travaux et aménagements envisagés
- > une définition du budget prévisionnel par type de travaux et aménagement à réaliser
- > un planning prévisionnel des travaux et aménagements prévu

Obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapées

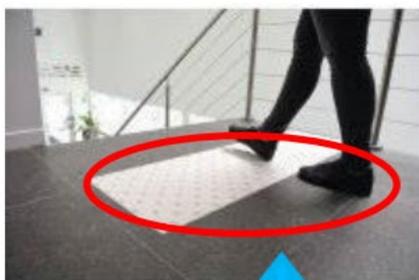
Les établissements ouverts au public (établissements publics, magasin, bureau, hôtel, autres) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019. Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements,

d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...). Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne :

- les cheminements extérieurs ;
- le stationnement des véhicules ;
- les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments ;
- les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments ;
- les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public ;
- les portes, les sas intérieurs et les sorties ;
- les revêtements des sols et des parois ;
- les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).



Contraste Visuel sur contremarche



Bande d'éveil à 50 cm de la marche

04/10/2021

TRAVAUX ACCESSIBILITÉ

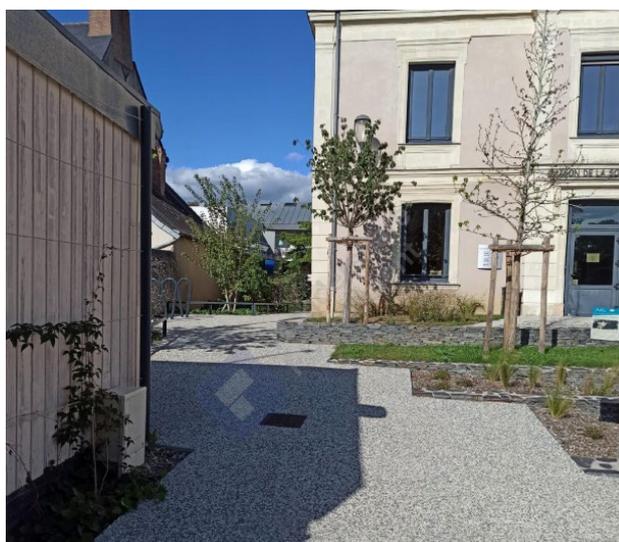
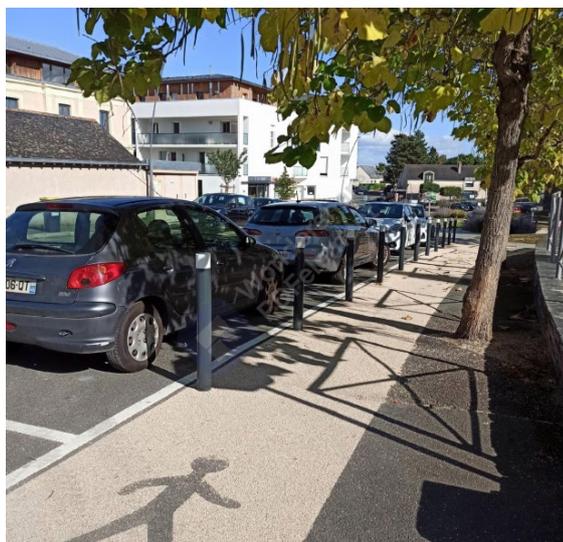
L'ESSENTIEL

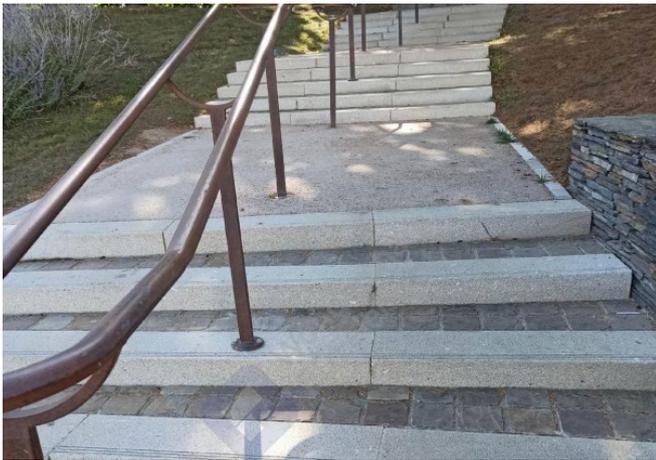
ACCESSIBILITÉ DES ERP

Entrée



Quelques réalisations (reportage photographique, Fabienne Wauquier)





Calendrier des réunions du Conseil des Sages

28 octobre : Réunion de la commission municipale Accessibilité

4 novembre : Apéritif citoyen, M.C.L 18 H 30

9 novembre : Réunion mensuelle du CDS, mairie 14 h 15

7 décembre : Réunion mensuelle du CDS, mairie 14h 15

Rédigé par Jean-Louis Ulm le 13 octobre 2021

Approuvé par la présidente du CDS, Sylvie Ouzin, le 17 octobre 2021

